

CEN00250-CP 22/04/25-PARTENARIATS NATURALISTES SCIENTIFIQUES-BRETAGNE V.,GRETIA

Commission permanente

Date du vote : 22-04-2025

Liste des dossiers inscrits dans la commission pour Vote

Objet :

Dossiers de l'édition

IPE00322	25 - F - CP 22/04/25 - BRETAGNE VIVANTE - ATLAS DES ORTHOPTERES, PHASMES ET FORFICULES DE BRETAGNE- AVENANT 2025
IPE00323	25 - F - CP 22/04/25 - SUIVI DU GRAVELOT A COLLIER INTERROMPU - AVENANT 2025
IPE00324	25 - F - CP 22/04/25 - GRETIA - OBSERVATOIRE INVERTEBRES CONTINENTAUX DE BRETAGNE - AVENANT 2025

Nombre de dossiers 3

Observation :

ENVIRONNEMENT - Fonctionnement

IMPUTATION : 65 71 6568 0 P433

PROJET :

Nature de la subvention :

 BRETAGNE VIVANTE (SEPNB) 2025 48 Boulevard Magenta 35000 RENNES AEV00036 - D3540023 - IPE00322									
Localisation - DGF 2025	Intervenants	Objet de la demande	Subventions 2024	Quantité	Coût du projet	Dép. retenues	Subv. sollicitée	Subv. prévue	Décision
Departement ille et vilaine	<u>Mandataire</u> - Bretagne vivante (sepnb)	atlas des orthoptères, phasmes et forficules de Bretagne	FON : 63 100 €		€	FORFAITAIRE	2 000,00 €	2 000,00 €	
 BRETAGNE VIVANTE (SEPNB) 2025 48 Boulevard Magenta 35000 RENNES AEV00036 - D3540023 - IPE00323									
Localisation - DGF 2025	Intervenants	Objet de la demande	Subventions 2024	Quantité	Coût du projet	Dép. retenues	Subv. sollicitée	Subv. prévue	Décision
Departement ille et vilaine	<u>Mandataire</u> - Bretagne vivante (sepnb)	suivi du gravelot à collier interrompu	FON : 63 100 €		€	FORFAITAIRE	2 475,00 €	2 475,00 €	
 GROUPE D'ETUDE DES INVERTEBRES ARMORICAINS - G.R.E.T.I.A. 2025 104 Rue Eugène Pottier 35000 RENNES AEV00025 - D35141669 - IPE00324									
Localisation - DGF 2025	Intervenants	Objet de la demande	Subventions 2024	Quantité	Coût du projet	Dép. retenues	Subv. sollicitée	Subv. prévue	Décision
Departement ille et vilaine	<u>Mandataire</u> - Groupe d'etude des invertébrés armoricains - g.r.e.t.i.a.	observatoire des invertébrés continentaux de Bretagne	FON : 21 500 €		€	FORFAITAIRE	3 000,00 €	3 000,00 €	

Total général :

		7 475,00 €	7 475,00 €	
--	--	------------	------------	--



**Convention de partenariat 2021-2025 entre
le Département d'Ille-et-Vilaine et l'association Bretagne Vivante**

**Avenant 2025 – N°2
(Suivi du gravelot à collier interrompu)**

ENTRE :

Le Département d'Ille-et-Vilaine, domicilié Hôtel du Département – 1, avenue de la Préfecture – CS 24218 – 35042 RENNES Cedex, représenté par M. le Président du Conseil départemental,

ci-après dénommé « le Département »,

d'une part,

ET :

L'association BRETAGNE VIVANTE - SEPNB, régie par la loi du 1er juillet 1901, reconnue d'Utilité Publique, dont le siège social est situé au 186, rue Anatole France, 29200 Brest - N° Siret 777 609 639 00020, code APE 9104 Z - représentée par son Président, Alexis JARAUD,

ci-après dénommée « Bretagne Vivante »,

d'autre part,

article 1 – ACTIONS RETENUES POUR L'ANNEE 2025

Le suivi du gravelot à collier interrompu

Dans la suite des années précédentes, le gravelot à collier interrompu sera suivi par l'association Bretagne Vivante en baie du mont saint-michel. Ce suivi comprend deux comptages concertés et leur préparation ainsi qu'une demi-journée de concertation régionale.

article 2 – DUREE

Le présent avenant est conclu pour l'année 2025.

article 3 – MONTANT DE L'AVENANT

La participation du Département au titre de 2025 s'élève à 2 475 euros au titre du suivi du gravelot à collier interrompu en baie du Mont St Michel.

article 4 - MODALITES DE VERSEMENT

Les modalités annuelles de versement de la participation sont les suivantes :

- 50 % à la signature de l'avenant,
- le solde en fonction de la réalisation effective du programme défini à l'article 1.

Les sommes dues seront versées par virement sur le compte :

BANQUE : Crédit Mutuel de Bretagne

→ CODE BANQUE : 15589

→ CODE GUICHET : 29736

→ N° COMPTE : 00940343744

→ Clé RIB : 13

article 5 - RENDU DU BILAN

Un bilan sera remis au Département au plus tard le 31 octobre 2025.

Fait à RENNES, le

Pour Le Président et par délégation

Le Président de Bretagne Vivante

Le Vice-Président

Délégué à la Biodiversité , aux Espaces

Naturels Sensibles et à l'Eau

Yann SOULABAILLE

Alexis JARAUD



**Convention de partenariat 2024-2027 entre
le Département d'Ille-et-Vilaine et l'association Bretagne Vivante
pour l'Atlas des orthoptères, phasmes, mantes
et forficules de Bretagne**

Avenant 2025

ENTRE :

Le Département d'Ille-et-Vilaine, domicilié Hôtel du Département – 1, avenue de la Préfecture – CS 24218 – 35042 RENNES Cedex, représenté par M. le Président du Conseil départemental,

ci-après dénommé « le Département »,

d'une part,

ET :

L'association BRETAGNE VIVANTE - SEPNB, régie par la loi du 1er juillet 1901, reconnue d'Utilité Publique, dont le siège social est situé au 186, rue Anatole France, 29200 Brest - N° Siret 777 609 639 00020, code APE 9104 Z - représentée par son Président, Alexis JARAUD,

ci-après dénommée « Bretagne Vivante »,

d'autre part,

article 1 – ACTIONS RETENUES POUR L'ANNEE 2025

Edition de l'atlas des orthoptères, phasmes, mantes et forficules de Bretagne

Suite à la phase de prospection et d'inventaire sur le terrain, l'association Bretagne Vivante et ses partenaires envisagent d'éditer un atlas de répartition des odonates (libellules) de Bretagne. Ce programme prévoit notamment :

- La création d'une photothèque ;
- La rédaction de monographies par espèce et la relecture ;

article 2 – DUREE

Le présent avenant est conclu pour l'année 2025.

article 3 – MONTANT DE L'AVENANT

La participation du Département au titre de 2025 s'élève à 2 000 euros.

article 4 - MODALITES DE VERSEMENT

Le versement annuel se fera à la signature du présent avenant.

Les sommes dues seront versées par virement sur le compte :

BANQUE : Crédit Mutuel de Bretagne

→ CODE BANQUE : 15589

→ CODE GUICHET : 29736

→ N° COMPTE : 00940343744

→ Clé RIB : 13

Fait à RENNES, le

Le Président de l'association
Bretagne Vivante,

Le Président du Conseil départemental

Alexis JARAUD

Jean-Luc CHENUT

**Convention de partenariat 2021- 2025
entre le Département d'Ille-et-Vilaine et le GREZIA
Avenant 2025 n° 2
Observatoire des invertébrés continentaux armoricains**

ENTRE :

Le Département d'Ille-et-Vilaine, domicilié Hôtel du Département – 1, avenue de la Préfecture – CS 24218 – 35042 RENNES Cedex, représenté par M. le Président du Conseil départemental spécialement habilité à l'effet des présentes

ci-après dénommé « **le Département** », d'une part,

ET :

Le Groupe d'étude des Invertébrés Armoricaains (GREZIA) dont le siège social est basé à Rennes (35), association créée le 22 mars 1996, représentée par son président, fonction à laquelle il a été nommé par délibération du conseil d'administration en date du 29 mai 2018.

ci-après dénommé « **GREZIA**», d'autre part,

article 1 – ACTIONS RETENUES POUR L'ANNEE 2025

AXE 1. AMELIORER LA CONNAISSANCE DES ESPACES NATURELS D'ILLE-ET-VILAINE	
1.2 – Programmes territoriaux types contrats nature, observatoire, atlas...	Montant en euros
Observatoire des invertébrés continentaux de Bretagne	3 000,00
Total participation du Département au titre de 2025	3 000,00

article 2 – DUREE

Le présent avenant est conclu pour l'année 2025.

article 3 – MONTANT DE L'AVENANT

La participation du Département au titre de 2025 s'élève à 3 000 euros.

article 4 - MODALITES DE VERSEMENT

Les modalités annuelles de versement de la participation sont les suivantes :

- 50 % à la signature de l'avenant,
- le solde à la réception du rapport final et en fonction de la réalisation effective du programme défini à l'article 1.

Les sommes dues seront versées par virement sur le compte :

CREDIT MUTUEL DE BRETAGNE

Banque Guichet N° de compte Clé RIB

15589 35197 033196059 43 79

Titulaire du compte : GROUPE ETUDE INVERTEBRE ARMORICA
IN

BAT 25

UNIVERSITE DE RENNES 1

35042 RENNES CEDEX

Domiciliation : CCM RENNES GAYEULLES THA

Devise : EUR

IBAN BIC

FR76 1558 9351 9703 3196 0594 379 CMBFR2BXXX

Fait à RENNES, le

Le Président du Conseil départemental

Jean-Luc CHENUT

Le Président du GRETIA

Olivier DURAND

Eléments financiers

Commission permanente
du 22/04/2025

N° 50687

Dépense(s)

Réservation CP n°110

Imputation

65-71-6568-0-P433
Autres participations

Montant crédits inscrits

320 000 €

Montant proposé ce jour

7 475 €

TOTAL

7 475 €